



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 02 AVR. 2026

N° ARR_DGS_2026_089

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 045-214503021-20260401-ARRDGS2026_089-AI

S²LO

ARRÊTE

Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Madame Sylvie DUBOIS en sa qualité de 2^{ème} adjointe

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Madame Sylvie DUBOIS** a été élue Adjointe au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Madame Sylvie DUBOIS**, en sa qualité de 2^{ème} adjointe, pour assurer toute fonction :

Dans les domaines des **FINANCES – SANTE - HANDICAP** :

- prendre toute décision permettant de procéder à l'exécution de l'ensemble des budgets (ville et annexes) ;
- pour animer la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapée ;
- pour animer la communauté locale des professionnels de santé ;
- pour signer toute correspondance et tout acte ;
- pour attester le caractère exécutoire de tout acte ;
- pour signer tout bon de commande.

En matière d'**ETAT CIVIL** :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu de l'article L 2122-32 du CGCT ;
- pour signer toute correspondance et tout acte lié à l'état civil.

En matière d'**HOSPITALISATION D'OFFICE**, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire, pour prendre toute décision et signer tout acte.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Madame Sylvie DUBOIS**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Madame Sylvie DUBOIS** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Pour les Finances, la Santé, le Handicap :

Madame Sylvie DUBOIS

Adjointe déléguée aux Finances, à la Santé et au Handicap

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Madame Sylvie DUBOIS**

